

Ministère de l'Enseignement supérieur
de la Recherche et de l'Innovation
Madame le Ministre Frédérique Vidal
1, Rue Descartes
75231 PARIS

Lettre RAR

Paris, le lundi 08 février 2021

Madame le Ministre,

Nous tenons à saluer l'initiative prise par votre ministère pour la mise en place des « Chèques psy ».

En effet, nous prenons tous conscience de l'ampleur de cette crise sanitaire et de ses effets néfastes pour tous les citoyens, y compris les plus jeunes qui ont besoin de toute l'aide possible.

Cette pandémie met en lumière le profond mal-être des étudiants qui ont le sentiment d'être délaissés.

Selon une enquête récente IPSOS, 74 % des jeunes interrogés ont estimé avoir rencontré des difficultés financières durant la crise. Un tiers d'entre eux ont dû renoncer à des soins.

Selon une autre étude, le Centre National des Ressources et de Résilience (CN2R) faisait état de chiffres alarmants : 11.4 % des 70 000 étudiants interrogés ont eu des idées suicidaires au cours des douze derniers mois.

Nous constatons dans nos cabinets qu'un nombre croissant d'étudiants font appel à la sophrologie et nous souhaiterions leur faciliter les choses en cette période.

Par ailleurs, l'efficacité de la sophrologie n'est plus à démontrer tant sur le corps que sur le mental. Elle figure d'ailleurs au « Plan cancer » depuis 2014.

C'est pourquoi nous proposons de rendre nos consultations accessibles aux étudiants grâce aux « Chèques psy ».

A ce jour, nous représentons plus de 12 000 sophrologues sur le territoire national, et c'est à ce titre que nous proposons que la profession puisse apporter sa pierre à l'édifice.

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger à ce sujet.

Dans l'attente de votre réponse et vous en remerciant par avance, nous vous prions de croire, Madame le Ministre, à l'assurance de notre très haute considération.

Catherine Aliotta
Présidente